DAMMARIE
28360

COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021, les conseillers municipaux de Dammarie, se sont réunis à la mairie de Dammarie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Annick LHERMITTE, Maire

Présents : Robert ALÉPÉE, Sophie ALLIMONIER, Jean-Philippe BERTO, Anne-Marie BOUTIN, Christiane CHAILLER, Frédéric DUTRIEZ, Gwenaëlle JAFFRÉ, Marie-Pierre LEROY, Denis LETOURNEUR, Nathalie LEZIN, Annick LHERMITTE, Martial MARAIS, Angélique THOUZET, conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.

Absents excusés : Stéphane BOUCHER (pouvoir à J.P. BERTO), Claire CHANTARD (pouvoir à A. LHERMITTE), Paula LEBEAU, Frédéric LEZIN (pouvoir à N. LEZIN), Jean-François RICHARD

A été nommé secrétaire : Gwenaëlle JAFFRÉ

Convocation du 02 septembre 2021

ORDRE DU JOUR :

- Point sur la rentrée scolaire
- Point sur les travaux en cours
- Admissions en non-valeur
- Dégrèvement de taxes foncières – contexte sanitaire
- Engagement à la modification du PLU
- Proposition de création d'un conseil de jeunes
- Prévisions pour 2022
- Informations et questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 1er juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Nathalie LEZIN, adjointe aux affaires scolaires.

Suite au départ de deux agents (Mme Le Merlus et Mme Dolléans), deux nouvelles personnes ont été recrutées pour intégrer le personnel des écoles :
- Mme Christelle PIERRES qui prend des fonctions polyvalentes à la garderie, à l'entretien des locaux et à la restauration scolaire sur un poste à temps complet
- Mme Cindy BERTAUX qui intervient au service du restaurant scolaire et à l'entretien des locaux de l'école élémentaire, de la médiathèque et de la mairie sur un poste à 19.20 h.

Le protocole sanitaire est basé sur 4 niveaux répertoriés en 4 couleurs (du vert au rouge). Le protocole qui s'impose à la rentrée est le niveau 2 (couleur jaune). Cependant, dans la mesure où la différence entre le niveau jaune et le niveau rouge concerne surtout les collèges et lycées mais impacte peu les écoles (où il concerne essentiellement le port ou non du masque en extérieur), il a été décidé d'appliquer à la rentrée les mêmes règles que celles qui étaient appliquées en juin pour le lavage des mains, le non-brassage des élèves, les entrées et sorties échelonnées et le maintien de 3 services à la cantine au lieu des 2 habituels.

Les agents sont tous passés dans les classes pour se présenter et présenter leurs fonctions dans l'école.

Services périscolaires :

Le règlement intérieur des services périscolaires a été modifié (en accord avec les enseignants et les représentants des parents). Il s'accompagne d'un passeport individuel pour chaque enfant de l'élémentaire, sur lequel seront inscrites les inconduites de l'enfant. Ce passeport est consultable à tout moment par les parents.

La garderie du soir et du matin sont reconduites dans les mêmes conditions.

Pour l'**Aide aux leçons**, les enseignantes n'ayant pas souhaité s'investir dans le service de l'aide aux leçons en plus de leur journée d'école, et parce que nous n'avons pas réussi à trouver le personnel adéquat, il nous est impossible d'ouvrir plus d'une classe d'aide aux leçons le soir pour cette année scolaire.

En accord avec les enseignantes, il a été décidé de la réserver aux élèves les moins autonomes dans leurs leçons, à savoir les CP. Les autres élèves, en garderie, peuvent s'ils le souhaitent, s'installer sur des tables dans le préau pour faire leurs devoirs en autonomie. En fonction de l'évolution du nombre d'enfants fréquentant l'aide aux leçons, la classe pourra être ouverte à certains élèves du CE1. Une personne supplémentaire à été mise à notre disposition par Familles Rurales pour la garderie du soir.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Rapporteur : M. Martial MARAIS, adjoint aux finances

Ecoles :

- Les dalles de sol du préau, du couloir et des deux premières classes de l'école maternelle ont été remplacées. Les sondages effectués sur la dalle béton ont bien mis en évidence un défaut de structure. Toutefois, devant l'ampleur des travaux à entreprendre pour y remédier et le peu de conséquences à attendre si la dalle béton

est laissée en l'état, il est décidé de surseoir à la phase 2 des travaux initialement prévus à l'été 2022. En revanche, pour harmoniser l'ensemble des classes, le remplacement du sol de la troisième classe sera réalisé.

- Le remplacement de l'éclairage général des deux écoles par des LED a été réalisé pendant les vacances d'été. Un problème est intervenu dans la petite classe où le faux plafond s'est effondré. La classe a été mise en sécurité pour être utilisée et le faux plafond sera prochainement remplacé.

- Le permis de construire du projet de la nouvelle classe préfabriquée est en cours de réalisation. La construction pourra être réalisée pour la fin de l'année 2021.

Stade :
Les éclairages des vestiaires ont été remplacés par des LED.
Les portes des vestiaires ont été repeintes.

Mairie :
La cour a été nettoyée. Les volets et portes seront bientôt repeints (devis engagé)

Médiathèque :
Le bâtiment et la cour ont été nettoyés

Ateliers municipaux :
L'agrandissement est terminé et opérationnel. Le remplacement des anciennes portes est en attente de livraison.

Le dossier concernant la réfection de la toiture et la pose de panneaux photovoltaïques est engagé. Compte tenu des délais de traitement des dossiers, les travaux seront réalisés en janvier ou février.

Cimetière :
La toiture du local de rangement a été refaite.
Les portes seront prochainement repeintes.

Lotissement de Villemain :
Une réunion d'information a été organisée avec le promoteur et les riverains afin de définir la constitution des clôtures. Les explications nécessaires ont été données aux riverains. La démolition des bâtiments est prévue pour la mi-octobre. Le chantier s'étalera sur une période de 18 mois environ.

Vovelles :
- l'emplacement du nouvel abri bus rue de Theuville a été matérialisé. Le bâtiment sera prochainement posé

- des travaux de reprise des accotements vont être réalisés sur la route entre Dammarie et Vovelles à compter du 25 octobre. La circulation sera totalement interdite et une déviation mise en place pour une durée de 2 semaines environ.

Le revêtement de la route entre Dammarie et La Bourdinière St Loup sera également refait à compter du 4 octobre. La route sera totalement barrée et déviée.

Divers

- les nouveaux décors de Noël pour les rues ont été livrés. Ils seront installés dans les hameaux.

- rue de la Barrière : certains marquages de stationnement seront modifiés pour mieux satisfaire les riverains.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil municipal admet en non-valeur une somme de 5 235.56 € que le comptable public n'est pas parvenu à recouvrer. Elle est constituée d'une petite somme de cantine inférieure au seuil de recouvrement et d'une créance de loyer datant de 2008/2009 laissée par une ancienne locataire placée en surendettement et dont la dette a été effacée.

DEGREVEMENT SUR LA TAXE FONCIERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le dégrèvement total au titre de 2021 des taxes foncières sur les propriétés bâties pour les propriétaires bailleurs d'établissement ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 08 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19. Ce dégrèvement ne concerne que la part communale de la taxe foncière.

MODIFICATION/REVISION DU PLU

La commission urbanisme a noté quelques points qu'il conviendrait de modifier dans le PLU.

Pour légaliser la construction de la plateforme de la SCAEL en entrée de village, il serait nécessaire de classer la parcelle en zone AUx au lieu de la zone A actuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (M. DUTRIEZ s'est abstenu), considérant que le PLU a été approuve en 2014 (modifié en 2017) et qu'une révision -recommandée tous les 10 ans- dure 18 mois à 2 ans, souhaite engager une révision générale du PLU.

Cette opération permettra de prendre en compte les observations de la commission urbanisme, de modifier le zonage de la plateforme de la SCAEL et d'étudier d'autres possibilités de modification de zonage en fonction des projets et de l'évolution souhaitée pour la commune pour les 10 années à venir.

CREATION D'UN CONSEIL DE JEUNES

Rapporteur : Mme Marie-Pierre LEROY, adjointe à la communication/animation

La commission animation/communication a émis le souhait de créer un conseil de jeunes. Celui-ci pourrait s'adresser aux classes d'âge du collège à la 1ère. Son but est d'intéresser les jeunes à la vie publique et de réaliser des projets qui les concernent et auxquels le conseil municipal n'est pas forcément sensible.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe et charge la commission animation d'étudier et de réaliser le projet.

PREVISIONS DE TRAVAUX POUR 2022

Dans le cadre de la préparation du budget 2022 et afin de solliciter en temps opportun les subventions nécessaires à la réalisation des projets, le conseil municipal approuve l'inscription des projets suivants :

- Consolidation des murs d'enceinte du cimetière et du jardin de la médiathèque : ce projet, initialement prévue pour 2021 a été reporté, faute de subventions.

- Eglise : réfection de la toiture, des portes, réfection du plafond de la sacristie pour enlèvement avant restauration du tableau du retable, réparation des bancs. Ces travaux, d'importance notoire, seront réalisés sur plusieurs années en lien avec la DRAC.

- Ecoles : réfection générale des peintures intérieures (école maternelle et couloirs de l'élémentaire)

- Curage et réaménagement des berges de la mare d'Ormoy

- Renforcement du chemin rural entre la rue d'Ormoy et le rond-point de la rue de Chartres.

- Modification de la vallée de Fosserville pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales en cas de forte pluie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. **Compte rendu de la commission animation** :
   (rapporteur : Mme Marie-Pierre LEROY, adjointe à l'animation et la communication) :

- Le **plan de la commune** installé dans un panneau vitré place de l'église a été réactualisé. Des plans papier dépliables et des sous-mains ont également été réalisés. Ils sont à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

- Les **10 ans de la médiathèque** se sont déroulés le samedi 4 septembre. Les animations ont été une réussite et le public était satisfait.

- Plusieurs idées ont été émises pour l'organisation de la **fête du pays de 2022** :
  - Une journée d'activités diverses
  - Concours type inter-villages
  - Une journée par hameau avant un rassemblement de l'ensemble de la population

  Un sondage pourrait être réalisé auprès de la population sur ce thème.

- **Bulletin municipal** : prochaine réunion : lundi 27 septembre 2021 à 19 h 30

2. **Projet : 1 naissance=1 arbre**
   (rapporteur : Mme Christiane CHAILLER)

   Une réunion destinée à choisir les essences à planter et les lieux est programmée mardi 21 septembre 2021 à 20 h 30

3. **Calendrier électoral pour 2022 :**
   - Elections présidentielles : 10 et 24 avril
   - Elections législatives : 12 et 19 juin

   Il est rappelé aux conseillers municipaux que la tenue des bureaux de vote est une obligation de leurs fonctions d'élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 19 octobre 2021 à 20 h.

Le Maire,
Annick LHERMITTE